

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_01

APPROBATION PV EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 18 novembre 2024.

Le Maire


Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_02

CONVENTION PROJET CHEMINS RURAUX & PLANTATION HAIES EKOSENTIA

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L161-1,

Monsieur le Maire expose :

Porté par la Fédération des Chasseurs, Ekosentia est le projet phare de la restauration des chemins ruraux en France. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale et sociétale.

Dans ce dispositif, la Fédération des Chasseurs souhaite retrouver une synergie avec les usagers de la nature : les collectivités, les agriculteurs, les randonneurs, les cavaliers, les vététistes, les chasseurs, les scolaires et leur famille ainsi que la population du village. Ce dispositif valorise les habitants et les territoires ruraux en proposant une démarche participative. Le projet d'inventaire des chemins ruraux permet ainsi de développer une politique environnementale participative et ouverte sur l'ensemble du territoire communal.

La convention proposée entre la commune de Jumièges et la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie porte sur l'accompagnement technique à la réalisation du projet d'inventaire des chemins ruraux de la commune ainsi que la mise en place d'un ou des

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

aménagements en faveur de la biodiversité ordinaire et pédagogique s'intégrant dans le paysage.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie s'engage à accompagner la commune et les bénévoles :

- Rédaction d'un dossier technique du diagnostic des chemins ruraux de la commune ;
- Réunion de restitution du diagnostic et perspectives du projet au niveau du ou des aménagements envisagés ;
- Validation de la pertinence des aménagements retenus dans les limites de l'enveloppe financière liée à l'éco-contribution (date limite des travaux : 15.12.2025) dont l'objet est de conserver ou d'améliorer la biodiversité ordinaire dans ces espaces ruraux ;
- Suivi de chantier et contrôle de la mise en place des aménagements (ex : plantation de haies, création et/ou restauration de mares, réalisation de panneaux pédagogiques, ...).

La commune s'engage à :

- Désigner un élu référent permettant de faire le lien avec les porteurs de projet ;
- Mettre à disposition de la fédération les données nécessaires à la mise en place du projet ;
- Mettre à disposition de la fédération des salles pour réunir l'ensemble des participants lors des diverses réunions d'information, de formation et de restitution, selon les disponibilités ;
- Préparer les lieux identifiés pour la réalisation des aménagements prévus puis suivre l'avancée des travaux ;
- Prendre en compte le suivi, l'entretien et la remise en état des aménagements pour une durée de dix ans à compter de la réception des travaux.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie s'engage à accompagner les partenaires avec un chargé de mission pour environ 63 heures pour la mise en place de leurs engagements et à mettre en place jusqu'à 7000 € d'aménagements favorables à la biodiversité et à la pédagogie.

La convention prendra effet à compter de la date de signature du dernier signataire et prendra fin le 15.12.2025 concernant la mise en place des aménagements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention « Ekosentia » avec la Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie ;
- Désigne Mme PORTAIL Nathalie comme élu référent permettant le lien avec les porteurs de projet.

Le Maire


Julien DE LALANDE
Seine-Maritime

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_03

**ATTRIBUTION LOTS 2 À 6
TRANSFORMATION ANCIENNE CANTINE EN SANITAIRES**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Lors du conseil municipal en date du 8 juillet 2024, seul le lot 1 correspondant à la « dépose-maçonnerie » a pu être attribué. Compte tenu des propositions financières trop élevées face au marché actuel ou aux contraintes de planning, les lots 2 à 6 n'ont pu être attribués.

Une seconde consultation a été effectuée en septembre et après plusieurs visites sur site et négociations, le cabinet Ad Facto, maîtrise d'œuvre sur le projet, a pu remettre à la commune des devis pour l'ensemble des lots.

Afin de se conformer à la réglementation en matière de marchés publics, le marché ayant été passé en procédure adaptée, la valeur du marché ne devra pas dépasser 100 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider l'avis de la commission appels d'offres en date du 9 janvier 2025, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la transformation d'une partie de l'ancienne cantine en sanitaires pour les élèves :

- lot 2 « menuiseries extérieurs – métallerie » : Vérandas de France (Rue du Bac, 76480 YAINVILLE) avec la variante châssis fixes, pour un montant de 9 537.50 € HT soit 11 445 € TTC ;
 - lot 3 « menuiseries intérieures – ICD – plafonds » : Entreprise Normande de Plaquisterie (105 Voie du Nord, 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX), pour un montant de 20 928.25 € HT soit 23 021.07 € TTC ;
 - lot 4 « revêtement de sols – faïences » : Maintenance Service (1027A Boulevard de Normandie, 76360 BARENTIN), pour un montant de 4 559.52 € HT soit 5 015.48 € TTC ;
 - lot 5 « plomberie – chauffage – ventilation » : JV Services (Rue de Léry, 27100 VAL DE REUIL), pour un montant de 20 732.84 € HT soit 22 806.12 € TTC ;
 - lot 6 « électricité » : Bati-K (135 Rue de l'Ecole, 76170 GRAND-CAMP), pour un montant de 14 210.30 € HT soit 15 631.33 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché et tout document nécessaire à l'exécution de celui-ci, y compris d'éventuels avenants, dans la limite des seuils en vigueur mentionnés dans l'article R 2194-8 du code de la commande publique.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2313 du BP 2025 et des subventions seront demandées (DETR, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, ...).

Le Maire



Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_04

PAIEMENT FACTURES ET ENCAISSEMENT RECETTES SIVU SUITE DISSOLUTION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Presqu'île de Jumièges, qui avait en charge la gestion de la résidence autonomie de Jumièges, a été dissous par arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2024. Un arrêt des comptes a dû être fait au 30 septembre, mais des factures et des recettes ont été reçues postérieurement, empêchant de les intégrer à la comptabilité du SIVU.

Le paiement des factures et l'encaissement des recettes doit donc être réparti entre les 3 communes membres du SIVU.

Il est donc proposé au conseil municipal de répartir les sommes dues et à percevoir, entre les 3 communes, selon le pourcentage de répartition indiqué dans les statuts, à savoir :

- Jumièges : 45%
- Yainville : 45%
- Le Mesnil-sous-Jumièges : 10%

En prenant en compte ces pourcentages, les sommes suivantes seraient dues par la Commune de Jumièges :

- Eau Métropole : 1 450.30 €
- Paierie Départementale de la Seine Maritime : 135 €.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Les recettes suivantes sont à encaisser :

- Me LEGOT : 11.49 €
- Préfecture de la Seine-Maritime : 276.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De prendre en charge le paiement des factures dans la limite du pourcentage indiqué dans les statuts, à savoir 45% de la somme ;
- D'encaisser les recettes dans la limite de ce même pourcentage ;
- De procéder de la même manière si de nouvelles factures ou de nouvelles recettes du SIVU devaient être reçues, sans nécessité de devoir à nouveau délibérer.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie
61 Place de la Mairie
76480 JUMIÈGES
Tél : 02.35.37.24.15
Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025
Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_05

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE JJF

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a reçu un courrier de M. DUHAMEL, président de l'association JJF, demandant une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour l'année 2025, afin d'organiser la fête viking qui se déroulera les 28 et 29 juin prochains dans l'enceinte de l'Abbaye de Jumièges.

En effet, malgré des recettes attendues pour cette manifestation, l'association sollicite une aide exceptionnelle de la commune afin de présenter un budget prévisionnel équilibré.

Cette demande s'ajoute à la demande de subvention qui sera transmise en mairie prochainement et étudiée lors de la prochaine commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle, d'un montant de 10 000 €.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du BP 2025.

Abstention : M. BIDAUX

Le Maire
Julien DELALANDRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_06

**DEVIS – PROGRAMME GÉNÉRAL DE LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT
VALENTIN DE JUMIÈGES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le diagnostic réalisé par le cabinet MARIE CARON,

La Commune, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme les urgences absolues de restauration (la *mise en place de l'instrumentation, la restauration d'urgence du pignon de la façade occidentale et la confortation et consolidation des maçonneries au droit des arrachements*)

- Maintient et valide cette première opération urgente estimée à 650 800€ HT hors aléas décomposée en 3 temps :

- Les mesures conservatoires (estimation +/- 45 000 € HT)
- La restauration du pignon ouest (266 600 € HT)
- La confortation et consolidation des arrachements (350 000 € HT)

S'ajoutent à cela les honoraires suivants :

- La maîtrise d'œuvre complète : 42 302 € HT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage : 14 089.80 € HT
- Les diagnostics amiante et plomb (obligatoires avant travaux) : estimés à 1 600 € HT
- Le coordinateur SPS : estimés à 4 000 HT (*obligatoire dès que 2 entreprises travaillent en co-activité*)

Soit une opération générale complète toutes dépenses de 712 791.80 € HT (travaux + honoraires divers)

- Autorise Monsieur le Maire à déposer tous les dossiers de demande de subvention au taux le plus élevé possible, notamment auprès des services du Ministère de la culture et de la communication via la Drac de Normandie, auprès de tous les services de l'Etat (DSIL/DETR/FNADT et autre fonds de concours), au Département 76, à la Métropole (FAA/FACIL/ FACIL CULTURE), la Région également est sollicitée.

Pour rappel le plan prévisionnel de subvention à l'heure actuelle :

DRAC : 35% espéré

Département 76 : 25% espéré

Métropole Rouen Normandie : 5% espéré

DSIL : 5 % espéré

Région : 10% espéré

L'année 2025 servira de support aux études générales de conception, au dépôt de la demande d'autorisation au titre des monuments historiques (DATMH), au lancement de la consultation de travaux à l'automne (DCE) et enfin au dépôt des dossiers de demande de subvention auprès de tous les partenaires.

La première campagne de travaux ne pourra intervenir qu'après les accords de subvention et éventuelles autorisations de démarrage anticipé.

Le Maire



Julien DELALANDRE

Commune de Jumièges

Mairie

61 Place de la Mairie

76480 JUMIÈGES

Tél : 02.35.37.24.15

Email : mairie.jumieges@wanadoo.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Convocation en date du 9 janvier 2025

DEL 20250114_07

DEVIS – MISE AUX NORMES PMR SANITAIRES SALLE DES FÊTES

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. DELALANDRE Julien, Maire.

Etaient présents : M. DELALANDRE, Mme LAGUERRE, M. VATEY, Mme PORTAIL, M. BIDAUX, M. MALLET, Mmes BENOIT, BOS, M. BOQUET, M. DELACOUR, Mmes MARTIN, DESHAYES, M. PENNA.

Etaient absents : Mme ROUQUETTE, excusée, pouvoir à Mme PORTAIL ; MM. LEMOINE, DUPONT ; M. LECERF, excusé ; Mme VINCENT, excusée, M. TIPHAGNE, excusé.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. BOQUET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité, il est nécessaire de procéder à des travaux dans les sanitaires de la salle des fêtes : modification de cloisons, changement de portes, plomberie, ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Electricité Val de Seine, du Mesnil-sous-Jumièges, d'un montant de 11 776 € HT soit 14 131.20 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 2131 du BP 2025 et des subventions seront demandées (DETR, Département Seine-Maritime, Métropole Rouen Normandie, ...).

Le Maire


Julien DELALANDRE